

SPECTACLES EN TEMPS SCOLAIRE ET EN SOIRÉE

MODALITÉS DE RÉSERVATION POUR LES COLLÈGES ET LYCÉES

RÉSERVATIONS :

Toutes les demandes de réservations doivent faire l'objet d'une demande par téléphone ou par mail auprès de

Aurélien MALTER - 02 54 90 44 11 - aurelien@halleauxgrains.com pour les LYCÉES

Redouane ZAARAoui - 02 54 90 44 09 - redouane@halleauxgrains.com pour les COLLÈGES

précisant le niveau de classe, le professeur référent et ses coordonnées, le nombre d'élèves et le nombre d'accompagnateurs).

Si nous pouvons accueillir votre classe sur le ou les spectacles demandés, nous vous retournerons par mail une facture pro-forma à transmettre à votre intendance pour l'élaboration du **bon de commande qui devra nous parvenir au plus tard 15 jours avant la date de la représentation. Sans ce document, votre réservation sera annulée.**

Vous devrez nous confirmer les effectifs définitifs pour chaque spectacle 15 jours avant la date de la représentation. Ce chiffre donnera lieu à l'établissement de la facture « à régler », non modifiable.

Sans réponse de votre part, la facturation sera établie sur la base de l'effectif de classe mentionné sur la facture pro-forma établie lors de la réservation.

Les places annulées après l'envoi de cette facture ne pourront faire l'objet ni de remboursement, ni d'avoir.

TARIFS :

6€ / élève sur les spectacles en temps scolaire

8€ / élève sur les spectacles en soirée - **6€ / élève** sur les spectacles à tarif unique 6€

Accompagnateurs : 1 gratuité pour 15 élèves (dans la limite de 2 accompagnateurs par classe)

RÈGLEMENT :

Facturation auprès des collèges ou lycées :

- La Halle aux grains valide la réservation et envoie par mail la facture pro-forma au professeur.
- L'établissement envoie le bon de commande à la Halle aux grains, au plus tard 15 jours avant la date de la représentation en indiquant la personne référente pour la facturation.
- La Halle aux grains envoie la facture « à régler » à l'établissement, 10 jours avant la date de représentation, sur la base de l'effectif définitif de la classe donné par l'enseignant.
Les places des élèves absents le jour du spectacle seront facturées.
Toute annulation de dernière minute de la part de l'établissement entraînera la facturation des places réservées (sauf cas exceptionnel).
- L'établissement règle la facture : par chèque à l'ordre du « Centre Culturel du Blésois », ou par virement (RIB indiqué sur la facture).

Règlement via le Pass Culture :

Le professeur contacte la Halle aux Grains pour vérifier la disponibilité des places.

La Halle aux Grains met en ligne sur le PASS CULTURE, l'offre destinée à l'enseignant qui pourra alors la pré-réserver sur la plateforme ADAGE de l'éducation nationale.

Pour être confirmée, l'offre devra ensuite être validée par le chef d'établissement.

Règlement par les familles :

Le professeur référent centralisera les réservations et les règlements et se chargera de les transmettre à la chargée d'accueil du groupe de la Halle aux grains - Scène nationale de Blois, 10 jours avant la date de représentation. Au-delà, les places non réglées seront remises en vente.

RECOMMANDATIONS :

Soyez vigilants aux horaires et lieux de programmation : ils diffèrent selon les spectacles.

Pour le confort de tous, nous vous remercions d'arriver au théâtre 15 minutes avant l'heure de la représentation et de prévoir 15 min en plus de la durée du spectacle indiquée pour calculer votre horaire de retour.